

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République algérienne démocratique et populaire

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique
Université Abderrahmane MIRA- Bejaia
Faculté de Droit et des Sciences Politiques



جامعة بجاية
Tasdawit n'Bgayet
Université de Béjaïa

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة عبد الرحمن ميرة - بجاية
كلية الحقوق والعلوم السياسية

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 05	23/05/2021	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur:

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

7. D'agréeer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen
Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

1. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté
Membres du conseil scientifique de la faculté ¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	ZOUAÏMIA Rachid	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	AÏT MANSOUR Kamal	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	KEBAÏLI Tayeb	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	ALLAM Lyès	Chef département droit public	
7	BEZGHICHE Boubekour	Chef département droit privé	
8	DEMOUCHE Hakima	Présidente Comité sc. Dép. Ens. base	
9	AÏT CHAOUICHE Dalila	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	AÏSSAOUI Azedine	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	SAÏCHE Abdelmalek	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	MAZIZ Abdesslem	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	BERKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	TEBBACHE Azzeddine	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	TRIKI Farid	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant Maîtres-assistants cl. A	
17	MOKHTARI Abdelkrim	Représentant Maîtres-assistants cl. A	
18	KHELFI Abderrahmane	Directeur de Laboratoire	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹Conformément à l'arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	BERKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public
2	TEBBACHE Azzeddine	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé
3	MOKHTARI Abdelkrim	Représentant Maîtres-assistants cl. A
4	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque

I- Ordre du jour de la session

1. Constitution de jury de soutenance de l'Habilitation Universitaire ;
2. Constitution de jurys de soutenance de Thèses de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) ;
3. Validation de supports pédagogiques et scientifiques ;
4. Manifestations scientifiques.

II- Déroulement des travaux de la session ²

Point n° 1 : Constitution de jury de soutenance de l'Habilitation Universitaire :

1 Présentation des dossiers

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen d'un (01) dossier de constitution de jury de soutenance de l'Habilitation Universitaire et ce, en conformité avec les dispositions du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ; du décret exécutif n° 21-50 du 28 janvier 2021 fixant les conditions et modalités d'obtention de l'habilitation universitaire et notamment les dispositions transitoires fixées en son article 12 ; de l'arrêté n° 170 du 20 février 2018 fixant les modalités de mise en œuvre des dispositions relatives à l'habilitation universitaire qui demeure applicable jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021 ; de l'arrêté n° 1426 du 13 août 2019 habilitant l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire dans la filière « Droit ».

- **M. BAHLOULI Fatah** : Le conseil a pris note des trois rapports d'évaluation favorables présentés par : M. KEBAILI Tayeb, Professeur, Université de Bejaia ; M. AID Abdelhafid, MCA, Université de Bejaia ; M. ZAIDI Hamid, MCA, Université de Tizi-Ouzou, désignés par délibération du Conseil scientifique du 2 mai 2021 en qualité de rapporteurs.

2 Résolutions

Le Conseil a procédé à la désignation d'un jury de soutenance de l'habilitation universitaire concernant **M. BAHLOULI Fatah** comme suit :

- M. AIT MANSOUR Kamal, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. HAMADI Zoubir, MCA, Université de Bejaia, Examineur ;
- Mme KESSAL Samia, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, Examinatrice ;
- M. KEBAILI Tayeb, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. AID Abdelhafid, MCA, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. ZAIDI Hamid, MCA, Université de Tizi-Ouzou, Rapporteur.

² Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

Point n° 2 : Constitution de jurys de soutenance de Thèses de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) :

1 Présentation des dossiers

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution de deux jurys en vue de la soutenance de deux Thèses de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD). La première en Droit Privé, Spécialité : Droit Privé et Sciences Criminelles et la deuxième en Droit Public, Spécialité : Droit des Collectivités Territoriales et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 08-265 du 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat, de l'arrêté n° 547 du 02 juin 2016, fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat (pour la première thèse) et des dispositions de l'arrêté n° 191 du 16 juillet 2012 fixant l'organisation de la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du doctorat, modifié et complété par arrêté n° 345 du 17 octobre 2012, modifié et complété par arrêté n° 329 du 5 mai 2014 (pour la deuxième thèse) :

- **M. KRAIMIA Hakim** : Spécialité « Droit Privé et Sciences Criminelles » ;

Intitulé de la Thèse : «**خصوصية الجريمة الاقتصادية في القانون الجزائري**»

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. KHELFI Abderrahmane, Directeur de Thèse ;

Au vu du dossier de l'intéressé qui cumule 205 points ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"تأرجح الجريمة الاقتصادية بين الضرر والخطر"

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 11, numéro 4, 2020, pp. 67-83 ; disponible sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/139952>

- **Mlle KHIREDDINE Khokha** : Spécialité « Droit des Collectivités Territoriales » ;

Intitulé de la Thèse :

«الاستقلالية المالية للجماعات الإقليمية في القانون الجزائري»

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par Mme DEMOUCHE Hakima, Directeur de Thèse ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

"حرية الجماعات الإقليمية في مادة النفقات والإيرادات في القانون الجزائري"

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 17, numéro 1, 2018, pp. 476-487 ; disponible sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/57733>

2. Résolutions

A- Jury de soutenance de M. KRAIMIA Hakim

Au vu du classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique** dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par **M. KRAIMIA Hakim** comme suit :

- M. KEBAILI Tayeb, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. KHELFI Abderrahmane, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- Mme BOUCHEMAL Sandra, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examinatrice ;
- M. KHELIFA Mohamed, Professeur, Université d'Annaba, Examineur ;
- M. ROUABAH Farid, Maître de conférences classe A, Université de Sétif 2, Examineur.

B- Jury de soutenance de Mlle KHIREDDINE Khokha

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15/01/2014 et du 14/12/2014 ;

Au vu de la soumission et de l'acceptation de l'article présenté avant la promulgation de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par **Mlle KHIREDDINE Khokha** comme suit :

- M. BOUDRIOUA Abdelkarim, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- Mme DEMOUCHE Hakima, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- Mme BERAZA Wahiba, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examinatrice ;
- M. BOUFERRACHE Sofiane, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examineur ;
- M. BOUDIAF Abdelmalek, Maître de conférences classe A, Université de Biskra, Examineur.

Point n° 3 : Validation de supports pédagogiques et scientifiques

1. Présentation des dossiers

Le Conseil a été saisi en vue de valider :

▣ Sept (07) supports pédagogiques présentés par :

- **M. HASSANI Khaled**, Maître de conférences classe A ; Intitulé :

«محاضرات في تسوية النزاعات الدولية»

Destiné aux étudiants de 1^{ère} année de Master, spécialité : Droit International.

- **M. SAICHE Abdelmalek**, Maître de conférences classe A ; Intitulé :

«محاضرات في القانون الدستوري»

Destiné aux étudiants de 1^{ère} année de Licence.

- **M. SAICHE Abdelmalek**, Maître de conférences classe A ; Intitulé :

«محاضرات في منهجية إعداد مذكرة»

Destiné aux étudiants de 2^{ème} année de Master, spécialité : Droit Administratif.

- **M. BERRI Nouredine**, Maître de conférences classe A ; Intitulé :

«Travaux dirigés d'introduction au droit et de Méthodologie de recherche»

Destiné aux étudiants de 1^{ère} année de Licence.

- **M. MOUSSACEB Zahir**, Maître de conférences classe B ; Intitulé :

«منهجية إعداد البحوث القصيرة في العلوم القانونية»

Destiné aux étudiants de 1^{ère} année de Master, spécialités : Droit Privé, Droit Pénal et Sciences Criminelles.

- **M. BELLOUL Amar**, Maître de conférences classe B ; Intitulé :
«محاضرات في قانون العمل»

Destiné aux étudiants de 2^{ème} année de Licence.

- **Mme BELLOUL Fahima**, Maître de conférences classe B ; Intitulé :

«محاضرات في القانون الإداري»

Destiné aux étudiants de 1^{ère} année de Licence.

■ **Un (01) ouvrage scientifique présenté par :**

- **M. BERRI Noureddine**, Maître de conférences classe A ; intitulé :

La régulation des communications électroniques, Textes juridiques annotés (Loi n° 18-04), Editions BERRI, Bejaia 2021 (146 pages).

Dépôt légal 04-2021

ISBN : 978-9931-854-00-5

2. Résolutions

■ **Supports pédagogiques :**

Au vu des rapports favorables des deux (2) experts désignés et validés par le comité scientifique du département de droit privé en date du 20 mai 2021 s'agissant des supports pédagogiques de **M. MOUSSACEB Zahir** et **M. BELLOUL Amar** ;

Au vu des rapports favorables des deux (2) experts désignés et validés par le comité scientifique du département des enseignements de base en Droit en date du 20 mai 2021 s'agissant des supports pédagogiques de **M. HASSANI Khaled**, **M. BERRI Noureddine**, **Mme BELLOUL Fahima** et **M. SAICHE Abdelmalek** pour le premier polycopié ;

Au vu des rapports favorables des deux (2) experts désignés et validés par le comité scientifique du département de Droit Public en date du 19 mai 2021 s'agissant du support pédagogique de **M. SAICHE Abdelmalek** pour le deuxième polycopié ;

Après examen des sept supports pédagogiques en cause et s'être assuré qu'ils répondent aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique les valide au titre de polycopiés et émet un avis favorable leurs mise en ligne.

■ **Ouvrage scientifique de M. BERRI Noureddine :**

Au vu du contenu de l'ouvrage qui se décline comme un ouvrage scientifique ;

Après examen de l'ouvrage en cause et s'être assuré qu'il répond aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique le valide au titre d'ouvrage scientifique destiné à la communauté universitaire.

Point n° 4 : Manifestations scientifiques :

1. Présentation des dossiers

Le Conseil scientifique a été saisi de deux (02) propositions de manifestations scientifiques :

1 – Un séminaire national programmé pour le 24 novembre 2021 sur le thème :

«المحاكمة عن بعد بين إلزامية النص وتحقيق ضمانات المحاكمة العادلة»

2 – Une Journée d'étude, programmée pour le mois d'octobre 2021 sur le thème :

« التأمين عن الكوارث الطبيعية في القانون الجزائري »

et approuvés par le comité scientifique du département de droit privé par délibération en date du 20 mai 2021.

2. Résolutions

Le Conseil a émis un avis favorable à l'organisation du séminaire national et de la journée d'étude.

Conclusion des travaux

1. Résolutions approuvées

- 1) Désignation d'un (01) jury de soutenance de l'habilitation universitaire concernant M. BAHLOULI Fatah.
- 2) Désignation de deux (02) jurys de soutenance de thèses de Doctorat 3ème cycle concernant M. KRAIMIA Hakim et Mlle KHIREDDINE Khokha.
- 3) Validation de sept (07) supports pédagogiques présentés par M. MOUSSACEB Zahir, M. BELLOUL Amar, M. HASSANI Khaled, M. BERRI Nouredine, Mme BELLOUL Fahima et M. SAICHE Abdelmalek ; validation d'un (01) ouvrage scientifique présenté par M. BERRI Nouredine.
- 4) Avis favorable à l'organisation d'un séminaire national et d'une journée d'étude.

2. Recommandations

- 1) Néant.

Le Président du conseil scientifique
de la faculté
ZOUAÏMIA Rachid



Bejaia, le 23 mai 2021.

Le Secrétaire de la séance
KEBAÏLI Tayeb



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.